

5^c. Journal du Lot 5^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville.....	»	»	8 fr.
LOT et départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance.

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.

RÉCLAMES..... 50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

Concordats et Séparation

Il faut être juste envers M. Combes : il y avait dans ses lettres viennoises des sous-entendus qui en disaient plus long que toute la clarté ambiante du discours ; si M. Combes ne fait point de restriction mentale, M. Combes use de procédés littéraires qui n'en voient pas moins la nudité scandaleuse de certaines vérités.

M. Combes raille l'impuissance de la 1^{re} loi Briand ; il en appelle au droit commun pour résoudre le conflit qui existe entre Pie X et la République ; seulement M. Combes est-il intériorément persuadé que le pape trouvera dans le droit commun des garanties qu'il se refuse à voir dans une loi considérée par certains juristes comme un autre concordat, sous ses apparences unilatérales ? Peut-être serait-il mieux de croire, tout à l'honneur de M. Combes, qu'il a d'autres raisons d'être sceptique et qu'il l'est peut-être autant à l'égard du droit commun d'association appliqué aux nécessités du culte, qu'à l'égard du droit spécial d'organisation établi par la loi de 1905. Ce qui est enveloppé dans les doctes phrases de M. Combes, c'est cette idée fort juste que le pape ne veut pas plus du droit spécial que du droit commun, et lorsqu'il donne raison à Pie X, M. Combes a tort sans doute, mais l'assertion peut être fort bien une manœuvre destinée entre autres buts, à voler une grande vérité que l'on n'a pas assez proclamée : à savoir qu'une situation nouvelle existe, depuis la Révolution française, qui a modifié profondément les rapports internes de l'Etat et de l'Eglise catholique.

Jusqu'à l'Etat et la religion communiaient sous les espèces du gallicanisme : « le gallicanisme supposait » l'union intime de la société politique et de la société religieuse, grâce à ce double dogme de la monarchie de droit divin et de la religion d'Etat... le pouvoir politique et le pouvoir ecclésiastique s'y rendaient de mutuels services... l'Etat s'appuyait sur l'Eglise, mais l'Eglise aussi s'appuyait sur l'Etat ». En d'autres termes l'Etat était un compartiment de la religion : douze siècles d'histoire venaient de donner un éclatant démenti à la parole du Christ, ce séparatisme utopique ; Dieu avait pris la place de César ; et la religion, suivant la loi générale qui a gouverné et gouvernera sans doute toutes les religions jusqu'à la fin des siècles, avait épuisé lourdement sur le temporel ; l'empereur et le roi n'étaient que les premiers ministres du pontife.

Mais voici la Révolution qui dresse en face de la monarchie de droit divin la souveraineté nationale, en face de l'Etat religieux ou de la Religion-Etat, l'Etat laïque. Les lumières humaines, vont remplacer les lumières du ciel, et la science, fille de la Raison, va disputer au dogme son empire. « La société politique se sépare donc de la société religieuse » car le Dogme et la Science sont deux religions qui ne peuvent pas fraterniser.

L'ultramontanisme fut la conséquence naturelle de la rupture. « Il » serait puéril de s'étonner dès lors que l'Eglise de France, ayant perdu son point d'appui dans l'Etat, l'ait cherché vers son centre naturel, auprès du Saint-Siège. Une église gallicane, c'est-à-dire nationale, suppose que l'Etat prête son appui à l'Eglise et lui fait une grande situation politique, du moment qu'il se retire d'elle, elle se retire de lui, devient uniquement religieuse (?) et, si son centre religieux est au delà des monts, ultramontaine. »

Voilà marquée en traits heureux, et sauf quelques réserves, l'évolution qui s'est accomplie ; mais qui ne voit que cette évolution va rendre difficiles les rapports nouveaux de l'Etat et de l'Eglise catholique ? Il ne pouvait y avoir de contestation sérieuse sous l'ancien régime entre l'Etat et l'Eglise puisque l'Etat était emboîté dans l'E-

glise ; le temporel ne pouvait s'opposer au spirituel puisqu'il lui était soumis par hypothèse ; le temporel n'était que le prolongement du spirituel.

Mais vous venez de les opposer en principes irréductibles : le temporel ce n'est pas l'Etat ; c'est la Science. Le spirituel, c'est la religion. Et de même que la science lutte contre la religion, de même quoi que vous en ayez, le temporel luttera contre le spirituel.

Et nous voilà revenus à l'idée sous-jacente de M. Combes : « elle explique si elle ne justifie pas l'attitude de Pie X » ; l'idée n'est point mauvaise, elle n'est pas exprimée ; la précaution peut paraître politique : mais on ne doit pas reculer devant l'expression de ces idées-là, et mieux vaut les exprimer que de s'en servir habilement pour justifier un pape, ou pour se justifier soi-même. Car si l'on veut comprendre la tactique politique de M. Combes contre les congrégations, c'est encore dans cette idée qu'il faut en chercher l'explication et l'excuse ; et si encore on veut donner un sens machiavélique à sa campagne anticongrégataire c'est toujours à la même idée qu'il faut recourir.

On pourra chercher noise à M. Combes sur quelques-uns des moyens employés ; il pourrait se faire, à la rigueur, que le dessin sauve le détail d'application ; le dessin est d'un philosophe spiritualiste ; le philosophe spiritualiste est latent dans les lettres viennoises. Et c'est la meilleure justification qu'on en puisse tenter.

Le meilleur de M. Combes, ministre, et le meilleur de M. Combes publiciste fut de comprendre que la lutte est entre la Science et la religion, non entre l'Etat et l'Eglise ; il nous a fait vigoureusement revenir de l'illusion des opportunistes qui croyaient une trêve possible entre le spirituel et le temporel, et qui fondaient la paix des consciences sur les bases mêmes du Concordat.

Car le Concordat postérieur à la Révolution et à la première séparation effective entre l'Etat et l'Eglise, était lui-même, comme on l'a démontré très justement, une séparation mitigée, une séparation amiable ou soi-disant telle ; et par conséquent subsistaient en lui les germes antagoniques dont se servit M. Combes pour amorcer sa dénonciation.

Seulement, pourquoi s'obstina-t-il à ne pas voir que la situation illogique de ces deux puissances irrémédiablement contraires dans le même pacte international, était la parfaite image de la situation non moins illogique, au sein des consciences françaises, de la raison et de la foi ; le concordat était l'image intergouvernementale de ce qui se passait dans le for intérieur de chaque français, et nous en étions à une période de transition individuelle, de même qu'à une époque de transition législative. Il y avait harmonie entre les deux situations.

Cette harmonie fut brisée par M. Combes ; son action rendit impossible le concordat ; mais elle rendit de même impossible ou provisoirement inefficace une séparation qui aurait dû redevenir un concordat plus libéral et plus logique, mais enfin (avec ou moins l'appareil international et bilatéral) un pseudo-concordat.

Ce pseudo-concordat fut tenté par M. Briand : si M. Briand a échoué, la faute en est à M. Combes ; et si la législation marchait plus rapidement que l'évolution individuelle des esprits vers le triomphe de la raison et de la science, ce serait M. Combes qui en assumerait devant la postérité, la gloire, si l'on veut, mais aussi le péril.

Séparation et Concordat ne sont pas aussi différents qu'on le suppose ; l'une n'est généralement que la modification de l'autre, et toute organisation du culte public suppose la collaboration avouée ou tacite du gouvernement et des églises. Concordat et séparation sont des périodes de transition qui correspondent toutes deux dans la loi à la crise des

consciences prises avec les deux forces contradictoires de la raison et de la foi.

C'est pour cela que l'on ne peut se flatter d'obtenir pour la législation, de quelque nom qu'on la décore une stabilité qui n'est pas dans les âmes, et c'est pour cela qu'il est politique de mesurer la réformation législative à la réformation individuelle. C'est ce que font, par la suppression de la déclaration dans le texte de la loi de 1881, MM. Clemenceau et Briand. C'est peut-être ce que n'eût point fait M. Combes.

L'heure de M. Combes, la onzième, sonnera lorsque la logique individuelle, rétablie au profit de la raison, aura permis l'organisation de la belle « logique sociale. »

MATHOS.

Chambre des Députés

Séance du 21 janvier 1907

PRÉSIDENTIE DE M. BRISSON

M. Gérald dépose une proposition de résolution tendant à la nomination d'une commission de 22 membres chargée d'étudier tous les projets relatifs au régime des boissons. Cette proposition est adoptée.

La Chambre aborde la discussion du projet relatif à la liberté des réunions publiques.

M. Allard dit que le projet de loi présente de tels avantages pour tous les citoyens au point de vue du droit de réunion qu'il n'hésitera pas à le voter ; mais ce n'est pas par amour de la liberté que le gouvernement propose cette extension du droit de réunion, non ; c'est une nouvelle concession que l'on a voulu faire à l'Eglise.

On fait ainsi disparaître la déclaration utile pour les municipalités mais gênante pour le clergé. Avec elle disparaît la sanction de la suppression des allocations.

Si les évêques demain menacent d'abandonner les églises, — car le gouvernement considère le culte privé comme un cataclysme qu'il veut éviter à tout prix — et manifestent de nouvelles exigences, le gouvernement va-t-il les suivre encore ? Il l'a déjà fait jusqu'ici. Déposera-t-il encore une nouvelle loi.

M. Etienne Flaudin, rapporteur, dit que la commission entend légiférer pour l'ensemble des citoyens et elle demande à la Chambre de supprimer une formalité gênante pour tout le monde et d'accorder une liberté dont tous profiteront.

Le ministre de l'instruction publique et des cultes dit qu'après avoir présenté le projet comme une concession nouvelle, M. Allard a conclu en disant qu'il voterait ce projet ; il participerait ainsi avec le gouvernement à tous les méfaits qu'il invite la Chambre à commettre. Avec lui M. Allard avait déjà commis une faute analogue en votant la dernière loi présentée par le gouvernement.

Parmi les catholiques, il ne faut pas nier qu'il y en ait qui pratiquent la religion par conviction. Quand il n'y en aurait que mille, on n'a pas le droit de les gêner.

Le gouvernement a fait ce qu'il était juste de faire. On a dit que le pape avait fait chanter le gouvernement. Singulier chantage ! L'Eglise a perdu tous ses biens ; la seule concession qui a été faite, c'est celle-ci : les associations de la loi de 1905 n'ayant pas été formées, le gouvernement a persisté à laisser le culte s'exercer librement en France.

Beaucoup des amis de M. Allard ont invité le gouvernement à ne pas porter atteinte à la liberté de conscience par loyauté, d'abord, et par craintes d'entraîner le pays avant dans les luttes religieuses à la veille des réformes sociales à accomplir.

Dans l'intérêt de la pacification et de la tolérance, le gouvernement demande à la Chambre de voter le projet de loi.

La discussion générale est close. La Chambre passe à la discussion des articles.

Sur l'article 1^{er} M. Ghesquière présente un contre-projet qui tend à assurer la pleine liberté de réunion à tous les citoyens.

M. Clemenceau, président du conseil, rend hommage au sentiment qui a inspiré le contre-projet, mais il se demande dans quelle mesure on peut en faire un texte législatif.

Autoriser les réunions sur la voie publique, sans que l'ordre soit troublé, c'est un peu la quadrature du cercle. Les réunions sur la voie publique existent surtout dans le Midi. C'est une question de fait, de tolérance, mais le gouvernement ne peut s'en remettre, sur ce point à la décision du maire.

Quant au droit tout différent de manifestation, le président du conseil est prêt à discuter la question si elle est posée. Pour le droit de réunion les choses doivent rester en l'état.

M. Ghesquière retire son contre-projet et l'article 1^{er} est adopté.

En ce moment M. Caillaux dépose le budget retour du Sénat.

La séance est suspendue.

Séance de nuit du 23 janvier 1907

A 9 h. 20, la séance est reprise.

M. Mougéot expose la situation budgétaire résultant des modifications apportées par le Sénat dans le budget de 1907.

Les conclusions du rapport de M. Mougéot sont adoptées.

Puis M. Allard dans la discussion sur la liberté absolue de réunion, demande que l'obligation de la déclaration soit maintenue pour les curés.

Par 501 voix contre 63, l'amendement est rejeté.

Séance du 30 janvier 1907

PRÉSIDENTIE DE M. BRISSON

La Chambre reprend l'examen du budget retour du Sénat et accepte diverses modifications apportées par le Sénat dans le budget.

L'ensemble du budget est voté.

La Chambre revient à la discussion relative à la liberté de réunion.

Divers amendements présentés sont repoussés.

M. Paul Meunier présente l'article additionnel suivant : « La présente loi n'entrera en vigueur qu'un mois après sa promulgation. »

M. Briand, ministre de l'instruction publique, combat énergiquement l'ajournement qui, dit-il, ne se justifie par aucune raison de fait et qui n'est qu'une manœuvre suscitée par certains radicaux et radicaux-socialistes, pour créer des difficultés au gouvernement.

Il somme ceux-ci de parler net et de dire quels reproches il a pu encourir.

M. Jaurès, très applaudi à gauche, combat à son tour l'ajournement. Ce qu'il veut, c'est le régime de la pleine liberté pour l'Église. Sur ce terrain, le triomphe de la démocratie est certain.

Il traite la nouvelle réunion des évêques, posant un ultimatum au pays, d'insolent défi.

M. Clemenceau monte ensuite à la tribune. Au cours de ses explications il reconnaît que, depuis le vote de la séparation, le gouvernement nage en pleine incohérence et comme il semble accuser l'auteur de la loi, M. Briand, de n'avoir rien prévu de ce qui est arrivé, celui-ci, qui paraît fort mécontent, quitte la salle des séances.

Cette sortie est vivement commentée. La Chambre s'ajourne à 9 heures pour attendre le budget, retour du Sénat.

Sénat

Séance du 29 janvier 1907

PRÉSIDENTIE DE M. ANTONIN DUBOST

Au début de la séance, M. Caillaux, ministre des finances, dépose le budget retour de la Chambre.

M. Millaud, au nom de la commission des finances, annonce que les travaux de celle-ci sont assez avancés pour lui permettre de déposer son rapport dans quelques instants.

En attendant, le Sénat vote un certain nombre de projets d'intérêt local.

M. Gauthier lit alors son rapport sur les modifications apportées par la commission des finances au vote de la Chambre.

Après avoir ratifié les chiffres proposés par la Chambre pour le budget des différents ministères, le Sénat aborde la

discussion de la loi de finances sur laquelle il se trouve en désaccord sur certains points avec la Chambre. Il disjoints d'abord, comme l'avait fait la Chambre, le chapitre relatif aux droits de vérification des poids et mesures, mais il repousse, malgré les efforts du ministre des finances, la taxe de 10 francs votée par la Chambre sur les pianos.

Le Sénat maintient également ses votes antérieurs sur la taxe à imposer aux primes de compagnies d'assurance au lieu de la taxe établie par la Chambre sur les capitaux de ces compagnies.

Le Sénat maintient également son texte concernant le droit sur les titres étrangers. La Chambre avait porté ce chiffre à 2 p. 100, le Sénat le réduit à 1,50 p. 100.

Par contre, le Sénat adopte la taxe établie par la Chambre sur les imprimés.

La subvention de 800.000 francs pour les chemins de fer départementaux est maintenue par le Sénat.

Il résulte de ces modifications que, pour équilibrer le budget, le gouvernement devra émettre 82 millions d'obligations à court terme. Ce chiffre est adopté par le Sénat.

L'ensemble du budget est adopté par 281 voix sur 292 votants.

La séance est suspendue pour attendre le budget retour de la Chambre.

Séance de nuit du 29 janvier 1907

La séance est reprise à 10 h. 40.

Le projet de budget déposé est renvoyé à la commission des finances, et la séance est suspendue.

Elle est reprise à minuit 40. M. Gauthier donne lecture de son rapport.

La commission maintient à 250.000 francs au lieu de 300.000, les crédits du chapitre 8 du budget du travail.

En ce qui concerne les assurances, elle établit une surtaxe de 12 francs par million, pour les compagnies assurant plus de 3 milliards.

Cette surtaxe est réduite à 3 francs pour les compagnies assurant moins d'un milliard. Elle est fixée à 6 francs pour les compagnies assurant de 1 à 3 milliards. Ces dispositions ne sont pas applicables aux assurances mutuelles. L'article 13 qui interdit la reversibilité de la taxe sur les assurés est repoussé par la commission.

La commission accepte le taux de 2 p. 100 sur le droit de timbre sur les titres étrangers.

Les chiffres de la commission sont acceptés, en ce qui concerne la Légion d'honneur et le budget du travail.

On vote la disposition relative aux assurances.

L'article 12 de la Chambre est repoussé par 190 voix contre 122.

On passe à l'article portant à 2 p. 100 le droit de timbre sur les titres étrangers.

Le droit de 2 p. 100 est adopté par 198 voix contre 97.

L'ensemble du budget est voté.

Séance du 30 janvier 1907

PRÉSIDENTIE DE M. A. DUBOST

Le Sénat reprend, d'abord, la discussion de la proposition relative aux formalités du mariage.

M. Calogno, rapporteur, expose les dernières modifications proposées.

La commission demande de réduire les publications de deux à une, mais sans abrégier les délais, d'autoriser le mariage aussi bien à la résidence qu'au domicile de l'un des époux.

La commission propose également de supprimer l'acte respectueux parce qu'il ne sert souvent qu'à exciter les parents contre les enfants et à agrandir le fossé qui les sépare.

Les trois premiers articles sont adoptés, sans modifications.

M. Gourjy obtient le renvoi à la commission de l'article 4, relatif au domicile des époux, mais tous les autres articles ne rencontrent aucune opposition.

Le Sénat suspend la séance, en attendant le rapport de la commission des finances sur le budget.

MOTS DE LA FIN

Bonté d'âme.

La belle-mère lyrique. — Je voudrais être nuage, et...

Le genre, à part. — Et ne jamais crever !

EN RUSSIE

Les Élections

Les élections primaires qui ont eu lieu parmi les ouvriers et les petits propriétaires ont fourni jusqu'à présent 2,925 électeurs, parmi lesquels on en compte 1,167 pour la droite, 790 pour le parti modéré et 48 pour le parti des Cadets.

Dans le nombre des électeurs choisis, on signale 607 prêtres de l'Eglise orthodoxe. Dans la province d'Orel, sur 394 électeurs, 40 appartiennent à la droite et 298 au parti modéré ; dans la province de Kieff, sur 520 électeurs choisis, 298 appartiennent à la droite et 222 au parti modéré.

Les Grèves

La grève qui a éclaté dans les usines de naphte s'est étendue. Jusqu'à présent, sept mille ouvriers ont cessé le travail et organisé la grève générale, dans le but d'influer sur les négociations qui se poursuivent entre patrons et délégués ouvriers.

Ceux-ci réclament entre autres choses un boni de 20 à 80% sur les salaires pour 1906.

On craint que l'adoption de la journée de huit heures pour la maison Benckendorff ne conduise à des troubles dans les autres usines.

La Famine

La Société économique libre reçoit des nouvelles du gouvernement de Kasan, d'après lesquelles la vente des femmes et des jeunes filles par les Tartares affamés se continue et prend même de l'extension.

Décorations

Donc depuis quelques jours plusieurs milliers de nos concitoyens ont arboré à leur boutonnière un modeste ruban violet destiné, pensent-ils, à augmenter la considération que l'on devait déjà avoir pour eux.

Je souhaite que leurs espérances ne soient pas trompées et qu'ils puissent désormais contempler dans l'œil de leurs amis le regard envieux que ceux-ci jetteront sur le petit noeud enfin accordé par un ministre aussi juste qu'intelligent, naturellement, à leurs mérites si longtemps méconnus.

Je souhaite surtout que parmi les trente mille sept cents candidats aux palmes académiques dont les demandes durent être ajournées cette année, pour abondance de matières, dans le Journal officiel, il ne se trouve aucun désespéré... chacun aura son tour !

C'est une affaire remise et voilà tout. Un peu de patience et tout le monde peu à peu sera satisfait, tout le monde sera servi, tout le monde en aura.

Ces bonnes paroles ne sont pas inutiles, car il est des candidats qui ne sont vraiment pas raisonnables. Témoins, celui qui s'inscrivit un jour chez ce pauvre Spuller, alors ministre de l'Instruction publique et qui tirait son revolver de sa poche le menaçant de se suicider — tout simplement — devant lui, si la croix qu'il sollicitait n'était immédiatement accrochée au revers de sa jaquette.

Et Spuller, qui n'avait jamais tué personne, Spuller qui était un bon brave homme, ayant pour les décorations une estime médiocre, décora aussitôt le solliciteur tragique, un peintre encore vivant aujourd'hui, et ne se vengea qu'avec un mot :

— Vous êtes paysagiste, M. X... lui dit-il, vous devriez faire des scènes..

Les Palmes

En général les ministres ont le ruban facile. Spuller, on l'a vu, était de ceux-là et M. Briand n'est par là plus rigoriste que lui.

On en a eu quelques preuves à l'occasion de la dernière promotion violette et je ne puis résister au désir d'en conter au moins une.

Il y a quelques jours un illustre écrivain sollicitait du ministre de

l'instruction publique les palmés pour un jeune homme de lettres.

— Accordé ! fit M. Briand avec amabilité.

— Mais voilà ! continua son interlocuteur. Ce jeune homme a un excellent ami qui n'est pas palmé. Si vous ne lui accordez pas également le ruban violet, vous détruisez du coup leur charmante sympathie. Car jamais celui qui aura été oublié ne pourra le pardonner à l'autre. Vous ne voudrez pas avoir sur la conscience la rupture de leur amitié. Il me faut donc le second ruban.

— Accordé ! fit encore M. Briand, qui tint parole... en ne les décorant ni l'un ni l'autre.

Mais ce fut certainement un oubli, une distraction qui seront bientôt réparés. Un oubli plutôt qu'une distraction, car M. Briand est un personnage trop sérieux pour pouvoir être la victime de la moindre étourderie.

INFORMATIONS

Les monuments de Voltaire et de J.-J. Rousseau au Panthéon

Le ministre de l'instruction publique, des beaux-arts et des cultes, sur la proposition du sous-secrétaire d'Etat aux beaux-arts, vient de commander les modèles des monuments funéraires de Voltaire et de Jean-Jacques Rousseau pour le Panthéon. L'exécution du monument de Jean-Jacques Rousseau a été confiée à M. Bartholomé ; celle du monument de Voltaire à M. Segoffin.

La décision que le ministre des beaux-arts vient de prendre réalise un vœu formulé il y a plusieurs années déjà par le Sénat. On se rappelle dans quelles circonstances ce vœu fut formulé. Une vive polémique s'était engagée entre les historiens de la Révolution. Une légende, née au temps de la Restauration, voulait que les cercueils conservés au Panthéon fussent vides. On aurait, au retour des Cent Jours, jeté au vent les ossements des deux écrivains. Un mouvement d'opinion se produisit. Pour permettre à la vérité de se faire jour, le gouvernement autorisa l'ouverture des cercueils. En présence du directeur des beaux-arts, M. Roujon et d'une douzaine d'invités parmi lesquels figuraient MM. Victorien Sardou, Berthelot, Hamel, Lenotre, etc., on enleva le couvercle des deux sarcophages.

Contrairement à l'attente des spectateurs, les deux corps subsistaient intacts, et ce fut une minute solennelle que celle où M. Berthelot, se penchant sur le cercueil de Voltaire, prit le crâne et, le soulevant pour que tous les assistants le pussent voir, prononça ces paroles, à voix haute : « Messieurs, voici la tête de Voltaire ». Les restes du grand homme étaient réduits en squelette.

Ceux de Rousseau étaient demeurés si intacts que pendant la minute qui suivit le descellement du couvercle, on put distinguer son visage, si parfaitement conservé que la tête semblait celle d'un homme endormi. L'instant, malheureusement fut très court. Presque instantanément, au contact de l'air, les tissus se réduisirent en une poussière impalpable et tombèrent laissant à nu le squelette, et ce changement si soudain produisit sur tous les assistants l'effet le plus poignant et le plus profondément dramatique.

Une réunion d'évêques à Toulouse
Lundi a eu lieu dans l'hôtel occupé par M. Germain, archevêque de Toulouse, une réunion de prélats. Assistaient à cette réunion : MM. Sauer, archevêque d'Avignon ; de Ca-

bières, évêque de Montpellier ; Beuginot, évêque de Nîmes ; Chesnelong, évêque de Valence, ainsi que les évêques de Pamiers, Montauban, Rodez, Cahors, Albi, Mende et Perpignan.

Ces prélats avaient été convoqués à Toulouse, pour y connaître les instructions apportées de Rome par l'évêque de Nîmes en la circonstance le messager de Pie X.

Les instructions données aux évêques au sujet de la loi de séparation sont restées secrètes ; elles concernent, paraît-il, l'attitude que doit avoir le clergé à l'égard des nouvelles dispositions votées récemment. Les évêques ont regagné leurs diocèses respectifs mardi.

L'archevêque de Toulouse a transmis lui-même, le message pontifical aux curés diocésains, qui ont été convoqués en assemblée générale hier mercredi 30 janvier.

Les officiers de réserve

Une circulaire du ministre de la guerre décide que lorsque les officiers de la réserve ou de l'armée territoriale sont renvoyés dans leurs foyers avant la fin réglementaire des périodes d'exercices, la période sera considérée comme faite. Il n'en est pas de même quand les officiers sont dispensés de rejoindre leur corps, la période étant contremandée au dernier moment ; mais dans ce dernier cas, les officiers, s'ils le désirent, devront être autorisés à accomplir plus tard cette période.

La Tour Eiffel imitée aux Etats-Unis

Le nouveau palais d'une Compagnie d'assurances sur la vie sera complété sous peu de jours par une tour qui sera une rivale de la tour Eiffel. Elle atteindra, en effet, la hauteur de 219 mètres, en partant du rez-de-chaussée, et de 230 mètres en partant des sous-sols. Elle aura cinquante étages, dont deux en sous-sol. Au quarante-sixième étage, c'est-à-dire à 201 mètres de haut, se trouvera une plate-forme accessible au public, et à 211 mètres, une fenêtre s'ouvrira pour les personnes qui voudront contempler le spectacle de New-York d'un peu plus haut.

Une coupole octogonale surmontera la tour.

Entre le vingt et unième et le vingt-troisième étage, on placera une horloge monumentale, qui aura 8 mètres de diamètre. On pense qu'on pourra voir l'heure à la distance de plusieurs milles.

La tour sera formée d'une armature en fer, en briques et en marbre. Elle sera dans le style Renaissance italienne et coûtera 15 millions.

Petites Nouvelles

M. Chéron, sous-secrétaire d'Etat à la guerre, étudie en ce moment un projet de réforme du pain de munition. Le nouveau pain contiendra moins de son.

— On mande de St-Petersbourg que le comte Tolstoï serait à toute extrémité.

— Au cours d'une importante réunion organisée à Bruxelles chez M. Bernaert, ministre d'Etat, l'organisation d'une nouvelle expédition belge au pôle sud a été décidée en principe.

— On câble de Holland-Bay que 3 secousses sismiques ont été encore ressenties la nuit dernière à Kigstow. Quelques murs qui avaient résisté aux secousses précédentes, se sont écroulés ; on signale 1 mort et plusieurs blessés.

— Le Journal annonce qu'à Douera, un adjudant-greffier, soupçonné d'avoir documenté M. Jacques Dhur, pour sa campagne contre les pén-

tenciens militaires, a été mis en prison. Le ministre de la guerre a ordonné une enquête à ce sujet.

— Un comité vient de se constituer pour élever à René Goblet un monument dans sa ville natale à Amiens.

— Le prochain congrès international de la Croix-Rouge sera tenu à Londres d'ici au 15 juin, sous la présidence de lord Roberts.

— M. Urbain Gohier a prêté mardi le serment d'avocat devant la cour d'appel de Paris.

CHRONIQUE LOCALE

Livraison des Tabacs

La livraison des Tabacs se poursuit tous les jours, mais les braves planteurs qui défilent devant les tables des commissions d'expertise n'en emportent pas de gros profits.

Cette année, pour un grand nombre, par suite de la sécheresse et par suite du désastreux orage du 14 août, la récolte du tabac est sans importance : les déficits sur les sommes à toucher sont considérables en rapport des sommes touchées les années précédentes.

Ayant confiance dans les pouvoirs publics, les planteurs supportent leur mauvais sort sans trop faire entendre de récriminations : mais, en vérité, ces braves gens ont bien le droit de se plaindre.

Quelques-uns ont à peine touché la somme suffisante pour les défrayer des dépenses qu'a comportées l'emballage, le transport, la livraison des manques, et même plusieurs, nous affirme-t-on, ont été frappés d'amendes sévères pour une infraction aux règlements de la grêle.

On dira que les règlements sont faits pour être appliqués ; sans doute, quand il est prouvé que ces règlements sont enfreints dans un but malhonnête. Mais cette année, en raison de la mauvaise récolte, est-ce que les malheureux planteurs n'auraient pu profiter d'un peu d'indulgence, voir fléchir ces règlements si durs qui, lorsqu'ils leur sont appliqués les privent d'une grosse part du petit produit de leur récolte ?

C'est ainsi que des planteurs dont la somme à percevoir était de 30 à 35 francs environ, se sont vu infliger des amendes de 8 francs au moins pour un nombre relativement insignifiant de feuilles manquant dans la livraison. Déduire ces huit francs de la somme totale à toucher c'est réduire à presque rien l'indemnité du planteur qui n'a plus comme consolation qu'à espérer une récolte meilleure pour l'an prochain.

Un peu moins de sévérité pour ces braves gens, serait leur donner une preuve de l'intérêt que portent les pouvoirs publics aux prolétaires de la glèbe et surtout aux malheureuses victimes des désastres du 14 août.

LOUIS BONNET

Mérite agricole

Sont nommés officier du mérite agricole :

M. Campagne vétérinaire à Figeac. Chevaliers du mérite agricole : MM. Arnaudet (Germain) propriétaire à Saint-Vincent-Rive-d'Olt. Barras, propriétaire à Sabadel. Bourdet, maire du Roc. Bousquet, vétérinaire à Concoats. Bouygues, propriétaire à Gourdon. Chazal, propriétaire à Cressensac. Giberques, employé à la sous-préfecture de Figeac. Gisbert, propriétaire à Saint-Paul-Labouffie.

Lherm, instituteur à Mayrinhac-Lentour.

Landes, propriétaire à Glanes. Moulin, propriétaire à Gourdon. Murat, propriétaire à Peyrilles.

Pax, maire de Lebreil. Rigal, viticulteur à Espère.

Toussaint, inspecteur entrepôts des tabacs à Cahors.

Vinel, agriculteur aux Arbouys.

Du Cultivateur Français nous envoyons l'article suivant de notre excellent confrère Louis Cathary :

L'ARTILLERIE AGRICOLE

Un exemple typique
L'action des fusées paragrèles

On a beaucoup controversé sur le point suivant : l'explosion de fusées dans les nuages orageux a-t-elle pour résultat d'empêcher la production de la grêle ?

Nous croyons pouvoir répondre hardiment par l'affirmation. Le hasard nous a permis d'assister, le 24 septembre dernier, à une expérience qui nous a paru concluante. Voici, consciencieusement notés, les phénomènes dont nous fûmes témoins ce jour-là, en compagnie de M. Desprès, principal du collège de Lectoure et de M. Causanal, boulanger à Cahors.

Nous étions en promenade sur les bords du Lot, entre Cahors et Laroque, lorsque, vers les quatre heures du soir, nous vîmes un nuage pesant, chargé d'éclairs, se diriger droit sur la plaine de Cabessus, venant du sud-est. Dès qu'il menaça la plaine, par le côté sud, des fusées furent lancées, et à mesure que l'orage se développait, sur un front de quatre kilomètres environ, d'autres fusées éclatèrent, les dernières à huit cents mètres de la route où nous nous trouvions.

C'est alors qu'il nous fut permis de constater de près les résultats du tir.

Bien que l'explosion des fusées ne se produisit qu'à la hauteur de 300 mètres, c'est-à-dire bien au-dessous de la masse orageuse, chaque détonation était suivie d'un bouleversement partiel du nuage dans la zone où elle éclatait. Des colonnes de vapeur s'enroulaient en s'enchevêtrant à la manière d'une épaisse colonne de fumée dans laquelle évoluaient à la fois plusieurs courants d'air. Au bout de deux minutes à peu près, la dislocation du nuage était complète. Au lieu de s'enrouler, la vapeur d'eau se déchirait par lambeaux. Ces lambeaux fuyaient rapidement vers le sud, ayant l'air de chasser devant eux la masse orageuse tout entière poussée comme par un courant très vite. L'orage disparaissait en laissant tomber une averse assez légère et le ciel redevenait limpide.

Tel est le spectacle dont furent témoins plusieurs centaines de cultivateurs, promeneurs ou pêcheurs à la ligne.

On n'a pas encore pu donner d'explication scientifique précise sur les causes de la formation de la grêle dans les nuages.

L'hypothèse la plus généralement admise, est que la tension formidable de l'électricité dans les sphères orageuses produit la grêle par compression.

On suppose que l'éclatement des fusées provoque au contraire une dilatation très vive et très rapide de la masse vaporeuse et atmosphérique et, en interrompant le phénomène en préparation, empêche la production de la grêle.

Quoi qu'il en puisse être, les effets constatés sont de nature à retenir l'attention de nos agriculteurs. L'explosion des fusées disloque parfaitement les nuages orageux. Il faut donc constituer et organiser l'artillerie agricole.

De l'expérience à laquelle nous

avons assisté, une leçon se dégage. Toutes les fusées furent tirées sur une faible partie du périmètre du nuage, un quart environ, et nous avons dit que le nuage s'enfuit, sans répandre de la grêle, il est vrai, mais aussi sans arroser copieusement le sol.

Or, il est important que, dans la saison estivale, les nuages se résolvent en pluie. Cet effet ne serait-il pas obtenu par un établissement rationnel, géométrique de postes de tir, établis régulièrement, de façon à disloquer une masse orageuse dans toutes ses parties à la fois, de quelque point de l'horizon qu'elle survint ? Il est permis de supposer que du mal écarté, naîtrait l'heureux résultat de bien-faisantes ondées.

Nous reviendrons sur ce grave et intéressant sujet, notamment sur les perfectionnements apportés aux projectiles, grâce aux expériences et aux recherches de nos excellents officiers de la pyrotechnie de Toulon.

L. CATHARY.

Au 7°

Par décision à la date du 21 janvier, l'adjudant Martin, du 7° d'infanterie, est désigné pour être mis à la disposition du gouvernement Marocain en vue de l'organisation de la police.

M. Aubry, chef de bataillon au 7° d'infanterie, est nommé chevalier du mérite agricole.

Une « Médaille d'honneur des Sports »

Le Ministre de la guerre a reçu M. Charles Humbert, député de la Meuse, Président de l'Union vélocipédique de France, qui venait l'entretenir de la création d'une nouvelle distinction honorifique destinée à récompenser tous ceux qui contribuent à l'œuvre de préparation militaire, de cyclisme, d'athlétisme, d'hippisme, d'automobilisme, d'aérostation, de géographie, de natation, etc.

Pour la réalisation de ce projet, le Ministre de la Guerre a examiné avec bienveillance la création d'une médaille d'honneur des sports. — Aucun moyen ne permet en effet de récompenser actuellement les efforts intéressants faits par tous ceux qui dans leurs sphères respectives, préparent l'adolescent au service militaire et contribuent à entretenir dans la pratique des exercices physiques le soldat à son retour du régiment.

Concert de l'Orphéon

Par suite de l'indisposition subite d'un des meilleurs sujets devant figurer au programme du premier Grand Concert annuel que l'Orphéon de Cahors avait décidé d'offrir à ses membres honoraires et à la population cadurcienne, le dimanche 3 février courant, notre société chorale a été obligée, avec regrets, d'en retarder la date.

Nous pouvons toujours informer le public que ce sera dans le courant de ce mois que le concert sera donné.

Accident de bicyclette

Un cycliste militaire nommé Pechayrand Hector, natif de Cazoules, qui était parti de Cahors pour accompagner son bataillon dans les exercices en campagne, a fait mercredi vers 4 heures une chute, à quelques mètres de Lacapelle.

Le malheureux cycliste alla butter de la tête avec violence, contre un mur : il a reçu de graves contusions au crâne.

Transporté chez M. Miquel Louis, propriétaire à Lacapelle, des soins énergiques lui furent prodigués, néanmoins, une heure après, Pechayrand n'avait pas repris connaissance.

Théâtre de Cahors

TOURNEE BORDENAIVE

La Grande Tournée « La chute de l'Agile », dont la renommée n'est plus à faire, donnera sa représentation dans notre ville le 4 février prochain.

Tout la Presse Parisienne et Départementale a consacré la faveur dont cette Troupe et cette Pièce jouissent auprès du public. Qu'il nous suffise de dire que le rôle de « l'Enpeleur » sera joué par M. BULLAC, de la Porte Saint-Martin ; le rôle de « Madeleine Renard » par Mlle SILVART, du Gymnase.

Parmi les actes à sensation, nous citerons l'acte de *La Traite de Russie* et aussi *Waterloo*.

La Pièce montée avec le plus grand soin, assurée à la Tournée un grand succès, et nous sommes persuadés que le public de notre ville, amateur de beaux spectacles, se rendra en foule à la Représentation de ce chef-d'œuvre.

M. Arthur Bernède, l'auteur de « Sous l'Épaulette »

Le grand succès de l'hiver dernier, à la Porte Saint-Martin, vient de donner, à M. Emile Varmaes, l'autorisation exclusive de représenter sa jolie pièce dans toute la France.

« Sous l'Épaulette » sera donnée ici dans le courant du mois de Février avec une interprétation de premier ordre, comprenant la plupart des artistes l'ayant jouée à Paris.

TOURNEE ALEXANDRE VIOT

C'est avec plaisir que nous informons nos lecteurs de la venue prochaine au théâtre de Cahors, de *La Dame du 23*, vaudeville militaire en trois actes, unanimement acclamé par toute la presse parisienne et par le public pendant tout l'hiver dernier au théâtre du Palais-Royal, du 1^{er} juin au 1^{er} octobre, ce qui est irréfutablement prouvé.

C'est le plus gros succès de rire que nous ayons eu depuis plusieurs années, et le rôle de l'ordonnance Lagrifouille a, par ses réparties hilarantes et naïves, l'étonnante vertu de dilater les rates des personnes même les plus moroses.

Nos DÉPÊCHES

Télégrammes reçus hier

Paris 24 janvier 11 h. 59 s.

Mérite agricole

Sont nommés chevaliers du Mérite agricole : MM. Gibergues, employé à la Sous-Préfecture de Figeac ; Gisbert, propriétaire à St-Paul-Labouffie et Vinel, agriculteur aux Arbouys.

Paris, 30 janvier, 1 h. 48 s.

Sûreté Générale

M. Hennion est nommé directeur de la Sûreté Générale en remplacement de M. Huart.

La catastrophe de Reden

Le chiffre officiel des morts dans la catastrophe de Reden est de 155 ; 77 cadavres et 24 blessés ont été remontés.

La rente

La rente est montée de 20 centimes sur l'impression que l'impôt sur la rente française ne serait pas établi.

« Monsieur,

Je ne puis être que fort honorée de la lettre par laquelle vous m'offrez votre main ; mais, à mon âge, et d'après les lois de mon éducation, j'ai dû la communiquer à mon tuteur, qui est toute la famille, et que j'aime à la fois comme un père et comme un ami. Voici donc les cruelles objections qu'il m'a faites et qui doivent me servir de réponse.

Je suis, monsieur le vicomte, une pauvre fille dont la fortune a végé dépend entièrement, non-seulement des bons vouloirs de mon parrain, mais encore des mesures chanceuses qu'il prendra pour éluder les mauvais vouloirs de ses héritiers à mon égard. Quoique fille légitime de Joseph Mirouët, capitaine de musique au 45^e régiment d'infanterie, comme il est le beau-frère naturel de mon tuteur, on pourrait, quoi qu'il en soit, faire un procès à un jeune fille qui resterait sans défense.

(A suivre)

FEUILLETON DU «Journal du Lot» 35

URSULE MIROUËT

Par H. DE BALZAC

DEUXIÈME PARTIE

LA SUCCESSION DE MINORET

— Monsieur, lui dit-il, je vous sais beaucoup de gré du sentiment qui vous a porté à me faire si promptement visite ; mais madame votre mère me suppose des arrière-pensées très peu nobles, et je lui donnerais le droit de les croire vraies si je ne vous priais pas de ne plus venir me voir, malgré l'honneur que me feraient vos visites et le plaisir que j'aurais à cultiver votre société. Mon honneur et mon repos exigent que nous cessions toute relation de voisinage. Dites à madame votre mère que, si je ne vais point la prier de nous faire l'honneur, à ma pupille et à moi, d'accepter à dîner dimanche prochain, c'est à cause de la certitude où je suis qu'elle serait indisposée ce jour-là.

Le vieillard tendit la main au jeune vicomte, qui lui serra respectueusement, en lui disant :

— Vous avez raison, monsieur ! Et il se retira, non sans faire à Ursule

le un salut qui révélait plus de mélancolie que de désappointement.

Désiré sortit en même temps que le gentilhomme ; mais il lui fut impossible d'échanger un mot, car Savinien se précipita chez lui.

Le désaccord des Portenduère et du docteur Minoret défraya pendant deux jours la conversation des héritiers, qui rendirent hommage au génie de Dionis, et regardèrent alors leur succession comme sauvée. Ainsi, dans un siècle où les rangs se nivellement, où la manie de l'égalité met de plain-pied tous les individus et menace tout, jusqu'à la subordination militaire, dernier retranchement du pouvoir en France ; où, par conséquent, les passions n'ont plus d'autres obstacles à vaincre que les antipathies personnelles ou le défaut d'équilibre entre les fortunes, l'obstination d'une vieille Bretagne et la dignité du docteur Minoret élevaient entre ces deux amants des barrières destinées, comme autrefois, moins à détruire qu'à fortifier l'amour. Pour un homme passionné, toute femme vaut ce qu'elle lui coûte ; or, Savinien apercevait une lutte, des efforts, des incertitudes, qui lui rendaient déjà cette jeune fille chère : il voulait la conquérir. Peut-être nos sentiments obéissent-ils aux lois de la nature sur la durée de ses créations : à longue vie, longue enfance.

Le lendemain matin, en se levant, Ur-

sule et Savinien eurent la même pensée. Cette entente ferait naître l'amour, si elle n'en était déjà la plus délicate preuve. Lorsque la jeune fille écarta légèrement ses rideaux, afin de donner à ses yeux l'espace strictement nécessaire pour voir chez Savinien, elle aperçut la figure de son amant au-dessus de l'espagnolette en face. Quand on songe aux immenses services que rendent les fenêtres aux amoureux, il semble assez naturel d'en faire l'objet d'une contribution. Après avoir ainsi protesté contre la dureté de son parrain, Ursule laissa retomber les rideaux, et ouvrit ses fenêtres pour fermer ses persiennes, à travers lesquelles elle pourrait désormais voir sans être vue. Elle monta bien sept ou huit fois pendant la journée à sa chambre, et trouva, toujours le jeune vicomte écrivant, déchirant des papiers et recommançant à écrire, à elle sans doute !

Le lendemain matin, au réveil d'Ursule, la Bougival lui monta la lettre suivante :

A MADEMOISELLE URSULE

« Mademoiselle,

Je ne me fais point illusion sur la défiance que doit inspirer un jeune homme qui s'est mis dans la position d'être ne suis sorti que par l'intervention de votre tuteur : il me faut donc désormais plus de garanties que tout au-

tré ; aussi, mademoiselle, est-ce avec une profonde humilité que je me mets à vos pieds pour vous avouer mon amour. Cette déclaration n'est pas dictée par une passion ; elle vient d'une certitude qui embrasse la vie entière. Une folle passion pour ma jeune tante, madame de Kergarouet, m'a jeté en prison ; ne trouvez-vous pas une marque de sincère amour dans la complète disparition de mes souvenirs, et de cette image effacée de mon cœur par la vôtre ? Dès que je vous ai vue endormie et si gracieuse dans votre sommeil d'enfant à Bouron, vous avez occupé mon âme en reine qui prend possession de son empire. Je ne veux pas d'autre femme que vous. Vous avez toutes les distinctions que je souhaite dans celle qui doit porter mon nom. L'éducation que vous avez reçue et la dignité de votre cœur vous mettent à la hauteur des situations les plus élevées. Mais je doute trop de moi-même pour essayer de vous bien peindre à vous-même, je ne puis que vous aimer. Après vous avoir entendu hier, je me suis souvenu de ces phrases qui semblent écrites pour vous :

« Faites pourrayer les coeurs et charmez les yeux, à la fois douce et intelligente, spirituelle et raisonnable, polie comme si elle avait passé sa vie dans les cours, simple comme le soleil, taire qui n'a jamais connu le monde, le feu de son âme est tempéré dans

ses yeux par une divine modestie. »

J'ai senti le prix de cette belle âme qui se révèle en vous dans les plus petites choses. Voilà ce qui me donne la hardiesse de vous demander, si vous n'aimez encore personne, de me laisser vous prouver par mes soins et par ma conduite que je suis digne de vous. Il s'agit de ma vie ; vous ne pouvez douter que toutes mes forces ne soient employées, non seulement à vous plaire, mais encore à mériter votre estime, qui peut tenir lieu de celle de toute la terre. Avec cet espoir, Ursule, et si vous me permettez de vous nommer dans mon cœur comme une adorée, Nemours sera pour moi le paradis, et les plus difficiles entreprises ne m'effrayeront que des jouissances que vous serez rapportées comme on rapporte tout à Dieu. Dites-moi donc que je puis me dire votre

« SAVINIEN »

Ursule baisa cette lettre ; puis, après l'avoir relue et tenue avec des mouvements insensés, elle s'habilla pour aller la montrer à son parrain.

— Mon Dieu ! j'ai failli sortir sans faire mes prières ! dit-elle en rentrant pour s'agenouiller à son prie-Dieu.

Quelques instants après, elle descendit au jardin et y trouva son tuteur, à qui elle fit lire la lettre de Savinien. Tous deux ils s'assirent sur le banc, sous

Télégrammes reçus aujourd'hui :

Paris, 31 janvier, 2 h. s.

L'incident Clemenceau-Briand

M. Clemenceau interrogé sur l'incident de mercredi à la Chambre avec M. Briand, a déclaré que tout était arrangé.

L'affectation des dons et legs

Le conseil des ministres a chargé M. Briand d'examiner, avec M. Caillaux la question de l'affectation des dons et legs faits aux établissements du culte avant la loi de 1905, et d'en fixer l'attribution à défaut d'associations cultuelles.

AGENCE FOURNIER.

Arrondissement de Cahors

Castelnaud-Montratieux

Incendie. — Mardi soir, vers 6 heures, un incendie s'est déclaré au hameau de Lafuquard, dans un immeuble appartenant à M. Brugel, limonadier à Castelnaud-Montratieux.

Grâce au dévouement des habitants du hameau et des voisins accourus de tous les points, malgré le vent violent qui activait le feu, cet incendie a pu être éteint et les maisons voisines ont pu être préservées.

L'immeuble seul a été la proie des flammes. Les pertes qui s'élevaient à 3 mille francs environ, sont couvertes par une assurance.

Catus

Conférence populaire. — A la dernière soirée donnée par le corps enseignant, M. Tirlémont, notre sympathique receveur de l'enregistrement, a fait une brillante conférence sur « la peine de mort ».

Malgré l'aridité du sujet et son caractère lugubre, le talent du conférencier a su le rendre attrayant à une foule d'auditeurs que la salle, avait peine à contenir.

M. Tirlémont pénétrant dans son sujet par l'histoire, nous a révélé ce qu'était cette peine à travers les âges. Par là même il nous a établi l'atténuation des atrocités du supplice avec les progrès de la civilisation. Après nous les avoir ainsi énumérés chez nous, il nous a décrit les différents modes d'exécution dans tous les pays. Le conférencier s'est alors étendu longuement sur la machine inventée par le docteur Guillotin, dont le mobile était d'adoucir dans la plus grande mesure possible la souffrance du supplicié. Il nous a fait connaître comment il l'avait fait adopter et les différentes appellations qu'on lui avait données et enfin le regret de l'inventeur de voir porter le diminutif de son nom à sa fameuse découverte.

La suppression de la peine de mort, nous a-t-il dit, a été théoriquement annoncée sous la Convention, après la Terreur. Mais ce projet ne fut repris qu'en 1832 et plus tard en 1848 sans recevoir d'ailleurs son application. Ce n'est enfin que tout dernièrement que cette idée a prévalu à la Chambre des députés où l'on a réalisé cette réforme par voie budgétaire. Le Sénat n'a pas voulu que sa suppression soit ainsi faite, pensant à juste titre qu'une pareille mesure doit faire l'objet d'une législation spéciale.

L'orateur traite ensuite avec beaucoup d'éloquence la question au point de vue philosophique. Le châtiment dit-il, est différemment appliqué pour la même peine. Le jury criminel par son essence même ne peut en effet être immuable dans ses décisions. Ces douze notables ne sont pas non plus à l'abri des erreurs judiciaires. Les exemples en sont malheureusement nombreux. Le châtiment suprême auprès des criminels de profession, n'est pas si redouté que le bague. L'aveu en a été fait tout dernièrement à un journaliste qui a eu la fantaisie d'intervertir un apâche de marque. En outre une exécution capitale par sa mise en scène procure une exhibition malsaine pour le public qui y assiste, et une occasion de célébrité pour la mentalité de certains cerveaux. Et l'effet moral que l'on veut produire sur le criminel ne commence qu'entre le moment où on lui annonce l'arrêt fatal et son exécution. Cette dernière encore est loin d'effrayer bon nombre de criminels qui font talage d'un cynisme déconcertant.

Au surplus la statistique et les faits nous apprennent que la criminalité n'est pas amoindrie par les exécutions capitales. Combien de crimes en effet ont été perpétrés au lendemain d'une exécution si non le jour même. Et M. Tirlémont nous cite pas mal d'exemples. En outre, dans les pays où la peine de mort est supprimée, on a vu la criminalité s'amoindrir. A ce propos l'orateur apporte le haut témoignage de Jules Simon.

La conclusion de toutes ces constatations, est on ne peut plus en faveur de la suppression de la peine de mort. Mieux vaut prévenir que punir. Donc il faut surtout chercher à relever l'hom-

me moralement que de chercher à faire sur lui ce qu'on lui reproche d'avoir fait vis-à-vis de ses semblables.

Une triple salve d'applaudissements salue le conférencier qui a été vivement félicité.

Lalbenque

Fête Locale.

— Les jeunes gens de notre commune sont priés de se réunir le dimanche 10 février, au café de l'Industrie, pour s'entendre au sujet de l'organisation de la fête locale du 5 mai.

Ordre du jour : Election du Comité d'organisation.

Luzech

Foire. — Notre foire a été tenue par une pluie battante toute la journée. La bourse qui sévissait également a porté préjudice à notre marché. Voici les cours pratiqués :

Halle aux grains. — Blé, de 16 à 17 francs ; le maïs, de 14 à 15 francs ; avoine, de 13 à 14 francs ; pommes de terre, de 4 à 5 francs ; fèves, de 13 à 14 francs, le tout l'hectolitre ; son de 7 à 8 francs ; repasse, de 8 à 9 francs les 50 kilos.

Marché à la volaille. — Poules, de 4 à 5 francs ; poulets, de 5 à 6 francs ; canards, de 5 à 6 francs ; dindes, de 9 à 10 francs ; pigeons, de 1,50 à 2 francs ; lapins domestiques, de 2 fr. 50 à 4 francs ; pintades, de 4 à 5 francs, le tout la paire ; les œufs, 1 fr. 20 la douzaine.

Marché aux moutons. — Moutons de premier choix, de 40 à 45 francs ; moutons ordinaires, de 38 à 40 francs ; brebis de 26 à 32 francs ; brebis avec couple, de 32 à 38 fr. ; agneaux, de 18 à 20 fr. la pièce.

Viande de boucherie. — Moutons de première qualité, de 70 à 75 francs ; agneaux de 16 à 22 fr. la pièce.

Marché aux porcs. — Porcs d'élevage de 50 à 60 fr. ; petits porcs, de 15 à 25 fr. selon la qualité et le grossueur.

Jardinage. — Les prix sont toujours élevés.

Charcuterie au détail. — Graisse, 1 fr. ; grillons, 1 fr. ; pâté 1 fr. 10 ; saindoux, 90 cent. ; lard, 85 cent. saucisse, 1 fr., le tout le demi-kilo.

Cette année, les plants américains se sont vendus et s'envient au prix de 15 à 18 francs pour les beaux riparias d'un mètre ; les rupestris côte du Lot, valent de 26 à 32 fr. le mille, également d'un mètre et de grosseur marchande.

Montcuq

Palmes académiques. — Sur la liste des nouveaux promus, nous relevons le nom de M. Pax, maire de Lebrail.

Nous prions notre ami de recevoir nos bien sincères compliments pour la distinction dont il est l'objet. L'affabilité de M. Pax lui fait des amis de tous ceux qui l'approchent. Aussi sont-ils nombreux, en dehors de ses administrés, ceux qui ont applaudi à sa nomination comme officier d'Académie. Le ruban violet sera dignement porté.

Foire. — A notre marché du 25 il a été amené 850 paires de bêtes à corne ; le champ de foire était bien approvisionné et a été très animé. Beaucoup de transactions.

Joli bétail, vendu 400 à 1.100 fr. la paire.

Veaux, 32 vendus à 0,90 et 1,05 le kilo.

Bêtes à laine, 1.200 ; le cours était animé.

Moutons gras, 0,75 le kilo.

Porcs gras, 28, 56 à 61 fr. Les 50 kilos ; porcelets 35 ; ils sont très chers.

Volailles 350 paires ; poulets, 0,80 le demi-kilo ; poules, 0,70 ; dindons, 60 paires, 0,65 le demi-kilo ; dindes, 5 à 6 fr. la pièce.

Truies, 50 kilos, vendues 18 fr. le kilo.

Pigeons, 0,90 et 1,25 la paire ; lièvres, 5 fr. la pièce ; perdreaux, 1,75 et 2 fr. la pièce ; lapins de garenne, 1,75 la pièce ; grives, 0,40 la pièce.

Lapins domestiques, 0,35 le demi-kilo.

Œufs, 4000, 1,35 la douzaine.

Halle aux grains, blé 190 hectolitres, 18,50 l'hectolitre ; maïs, 60 hectolitres, 15 fr. l'hec. ; avoine, 45 hectolitres, 12 fr. l'hec. ou le quintal ; fèves 17 fr. l'hec. ; pommes de terre, 80 hectolitres, 6 fr. à 6,50 l'hec.

Sauzet

Foire. — Le maire de la commune de Sauzet prévient le public que la foire du 14 février coïncidant avec celle de Montcuq, se tiendra le jeudi 7 février, jour de marché.

Le Maire,
VINCIENS.

Saint-Géry

Est-ce de l'entêtement. — Le conseil municipal de la commune de Saint-Géry a essayé de se réunir trois fois dans le courant de janvier et n'a pu encore y réussir. Comme des questions qui devaient être résolues dans cette séance extraordinaire étaient très importantes, M. le maire tenait à ce que tous les conseillers municipaux fussent présents.

Or, lors de la première réunion qui eut lieu le dimanche 13, plusieurs conseillers, délégués du syndicat des planteurs de tabac, ayant dû se rendre à une assemblée générale qui avait lieu ce jour-là à Cahors, firent défaut. M. le maire proposa de renvoyer l'étude des principales questions au jeudi 17, à sept heures du soir.

Le 17, seuls les quatre conseillers des Masseries et M. le maire se réunirent. Les conseillers de Saint-Géry et de Bouziès avaient cru ne devoir pas assister à la réunion.

La séance est de nouveau renvoyée au dimanche 27. Ce jour-là, tous les conseillers sont présents, moins les quatre des Masseries qui étaient venus le 17.

Leur présence étant indispensable, la séance a été renvoyée, à l'unanimité des membres présents, à une date qui sera ultérieurement fixée.

Il est temps qu'on en finisse ; cette partie de cache-cache ne peut durer longtemps. La gestion des affaires communales en souffrirait.

Nous espérons donc voir régner au conseil municipal, lors de la prochaine réunion, la paix et la concorde habituelles.

Arrondissement de Figéac

Cajarc

La Foire. — Favorisée par un temps splendide notre foire du 25 janvier avait attiré beaucoup de monde. Voici les cours pratiqués :

Place du Foirail. — Hausse très sensible sur les bêtes à cornes, beaucoup de transactions. Bœufs d'élevage, de 500 à 600 fr. ; bœufs de labour, de 625 à 900 fr. ; vaches, de 415 à 640 fr. ; bouvillons et génisses 190 à 370 fr., le tout la paire ; moutons, et béliers, de 23 à 45 fr. la paire ; brebis, de 23 à 35 fr. ; porcelets, de 17 à 35 fr., suivant la grosseur et l'âge.

Viande de boucherie. — Bœufs, de 33 à 35 fr. le quintal ; vaches, de 29 à 30 fr. ; veaux gras, de 90 centimes à 1 fr. le kilo ; veaux de lait, de 35 à 50 fr. la pièce ; moutons, de 75 à 80 centimes le kilo ; porcs gras, 60 fr. le quintal, poids vif.

Place du Pont. Volaille. — Les œufs, de 1 fr. 30 à 1 fr. 40 la douzaine ; poulets, de 75 à 80 centimes le demi-kilo ; poules, de 70 à 75 centimes ; canards de 75 à 80 centimes ; dindons de 75 à 80 centimes ; pintades, de 80 à 85 centimes ; lapins domestiques, de 35 à 40 centimes, le tout le demi kilo ; pigeonneaux, de 1 fr. à 1 fr. 10 la paire.

Gibier. — Perdreaux rouges, de 2 fr. 20 à 2 fr. 30 ; perdrix grises, de 2 fr. à 2 fr. 10 ; Lièvres, de 5 fr à 6 fr. 50 ; levrauts de 3 fr. 85 à 4 fr. 25 ; lapins de garenne, de 1 fr. 50 à 2 fr. ; grives, de 50 à 55 centimes ; toudes, de 25 à 70 centimes ; merles, 25 centimes ; canards sauvages, de 2 fr. 50 à 2 fr. 75 ; bécasasses, de 2 fr. 75 à 3 fr. 50.

Halle aux grains. — Blé, de 18 fr. 50 à 19 fr. 25 l'hectolitre ; avoine, de 9 fr. 25 à 9 fr. 50 ; maïs, de 14 fr. 75 à 15 fr. ; haricots, de 34 à 35 fr., le tout l'hectolitre ; châtaignes, de 7 fr. 50 à 8 fr. ; châtaignes sèches, de 17 à 18 fr. ; pommes de terre, de 4 fr. 30 à 4 fr. 60 les 80 litres ; pommes, de 7 à 8 fr., le tout l'hectolitre ; cerneaux, de 9 fr. 50 à 10 fr. 50 le double-décaltre, qualité extra, 11 fr.

Chanvre, vendu de 90 à 95 centimes le kilo ; les plants de vigne greffés, de 5 à 8 fr. suivant la qualité.

Grande quantité de jardinage vendu à de très hauts prix.

En somme excellente journée pour le commerce et pas d'incidents.

Figéac

Accident de voiture. — M. Cazard, facteur du bureau de Montet-et-Bouzal, se trouvant à l'embranchement de la route de Latronquière et de Saint-Médard-Nicourby, a vu arriver à toute vitesse le cheval du boucher de Lavitarolle, attelé à sa voiture.

Les rênes s'étant cassées, le cheval s'était emballé et le conducteur était tombé de voiture.

Le facteur sauta aussitôt à la bride du cheval, mais ne pouvant le maintenir, il le saisit aux nattes et fut ainsi trainé plus de 60 mètres. Après de vigoureux efforts, il réussit à maîtriser l'animal.

Comme il arrivait devant la maison Mazet, le cheval est tombé, entraînant dans sa chute le facteur, qui a eu une jambe fracturée par l'un des brancards de la voiture.

Nos meilleures félicitations à ce courageux citoyen.

Les désespérés. — Mardi matin, le nommé Capelle, âgé de 62 ans, propriétaire à Chaufour, commune de Fons, s'est suicidé en se tirant un coup de fusil sous le menton.

Depuis quelque temps, ce malheureux était souffrant, ce qui le rendait taciturne. Il avait en maintes circonstances déclaré qu'il était fatigué de vivre et qu'il finirait par mettre à exécution cette funeste détermination.

La gendarmerie s'est transportée à Fons pour procéder aux constatations d'usage.

Les congrégations. — On sait que M. Garrigues, commissaire de police, s'est

transporté à Latronquière pour notifier aux sœurs de Sainte-Colombe la fermeture de leur établissement et l'ordre de se disperser avant le 7 février prochain.

Par la notification a été faite, à Sainte-Colombe, à la supérieure de l'Ordre, et à Sônaillac, à M. Larrive, maire de cette commune et propriétaire de l'immeuble de Latronquière, occupé par ces congréganistes.

Grèzes

Nous relevons avec plaisir sur la liste des ouvriers ou employés qui ont obtenu la médaille d'honneur, le nom du citoyen L.-F. Marty, ouvrier cordonnier à Grèzes.

Nous sommes très heureux de lui adresser en cette circonstance, nos plus sincères félicitations.

Saint-Céré

Assistance obligatoire. — Samedi dernier, la Commission du bureau d'assistance qui se compose, à Saint-Céré, des administrateurs de l'hospice et du bureau de bienfaisance, s'est réunie à la mairie pour examiner les quatrevingt-dix demandes formées par les indigents qui sollicitent l'assistance obligatoire, conformément à la loi du 14 juillet 1905.

Dans sa prochaine séance, le Conseil municipal fixera d'une façon définitive le montant de l'allocation mensuelle à allouer à chaque vieillard, infirme incurable.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Foire. — Malgré la pluie qui est tombée toute la journée, notre dernière foire a été assez importante. Les divers marchés étaient bien approvisionnés et les transactions ont été très nombreuses. Voici les cours pratiqués.

Il s'est traité de nombreuses affaires sur les bœufs d'attelage qui étaient recherchés dans les prix de 495 à 780 fr. la paire ; la vente était un peu lente sur les bœufs gras et ils se sont vendus de 30 à 35 fr. le quintal, poids vif.

Les brebis ou moutons gras étaient recherchés et se sont vendus de 70 à 75 centimes le kilo ; les brebis ou moutons pour l'élevage ont valu de 17 à 37 fr. la pièce, selon grosseur.

Les porcs gras maintiennent leurs prix, de 55 à 60 fr. le quintal, poids vif.

Les porcelets étaient recherchés dans les prix de 28 à 45 fr. la pièce, selon la grosseur.

Halle aux grains. — 100 hectolitres de blé à 20 francs ; 60 hectolitres de seigle à 13 fr. 50 ; 40 hectolitres de maïs, à 16 francs ; 60 hectolitres d'avoine à 10 francs ; 600 hectolitres de noix, à 18 fr. 60 hectolitres de pommes de terre, à 5 francs ; 60 hectolitres de châtaignes, à 5 francs.

La volaille s'est vendue à raison de 75 à 80 centimes le demi-kilo et les œufs ont valu de 1 fr. 15 à 1 fr. 20 la douzaine.

Montfaucon

Représailles contre le gardien du petit séminaire. — Dans la nuit de samedi à dimanche, des individus ont, à grands coups de pierre, brisé les vitres des fenêtres de l'ancien petit séminaire de notre commune.

M. Védérines, gardien-séquestre depuis l'expulsion des prêtres a pu mettre en fuite les malfaiteurs.

Plainte a été déposée à M. le Procureur de la République.

Souillac

Théâtre Julian. — Dimanche, devant une salle archi-comble, la troupe a donné une brillante représentation. Les artistes ont été à la hauteur de leur tâche ; aussi nous leur adressons toutes nos félicitations.

Judi, le Contrôleur des Wagons-Lits, comédie en trois actes, de M. Bisson.

Chez nos voisins

Lot-et-Garonne

MONSEMPRON

L'auteur de l'article des 2 et 4 janvier n'a que faire de l'anonymat pour précéder les actes des édiles de la commune ; e malgré la tournure de son style l'ex-sociétaire des Amis-Réunis n'a pu reconnaître ; aussi pour qu'il ne fasse plus de fausses attaques croit-il bon de se signer.

M. Clemenceau a recommandé l'union de tous les républicains ; mais il n'acertes pas défendu de relever certaines fautes commises par certains soi-disant républicains ; car vraiment « pour moi du moins » les édiles de la section de Libos n'auraient pas dû abandonner leur poste, à eux confiés par leur électeur pour quelques paroles un peu fermes que leur a adressées un de leurs collègues du Conseil.

Or, que le Conseil soit au grand complet ou non, peu m'importe, si les affaires de la commune n'en subissent aucun préjudice ; « Je masque une ambition prématurée ».

Comme ambition je n'ai certes pas celle d'être conseiller, ni Maire de la commune de Monsempron.

RÉCLAMEZ

"le Pêcheur avec la morue"

marque de fabrique de la Scott, la seule Emulsion capable de guérir

ASTHME, BRONCHITE, FLUXION DE POITRINE, RHUME TENACE, ESSOUFFLEMENT, AFFECTIONS DES POUMONS, MAUX DE GORGE, AMYGDALITE.

Épargnez-vous des souffrances, sauvegardez votre existence, en prenant de

l'Emulsion Scott

à l'huile de foie de morue et aux hypophosphites de chaux et de soude, si hautement recommandés par les Docteurs qui connaissent tous la perfection de sa formule.

Prix unique en toutes pharmacies : 4 Fr. 50 le flacon, 2 Fr. 50 le demi.

Les vertus curatives de la Scott résultent de la grandissime pureté des ingrédients employés et des soins minutieux apportés à sa fabrication. Ce serait donc une fausse économie d'acheter des émulsions à bas prix, mal préparées, qui ne vous guériraient pas. Echantillon franco contre 0,50 de timbres adressés à l'EMULSION SCOTT (Delouche et Cie) 356, rue St-Honoré, PARIS.

En remerciant M. Lasjunies et en le félicitant de son courage de s'être permis d'avoir affronté les griffes et crocs des édiles lions de la section de Monsempron, je dis à l'ex-sociétaire des Amis-Réunis pour lui éviter de faire des erreurs sur les auteurs des articles qui émanent de Monsempron, que dorénavant mes articles ne seront pas anonymes mais signés : GARENS Henri.

Chronique agricole

Le Concours général agricole de Paris

Le concours général d'animaux gras, d'animaux reproducteurs, de chiens de berger, d'animaux de basse-cour et de volailles mortes, de produits de laiterie, de produits agricoles et horticoles, de plantes et de produits de l'Algérie, de la Tunisie, des colonies et des pays soumis au régime du protectorat français et de mutualité agricole, aura lieu à Paris à la Galerie des Machines, au Champ de Mars, du lundi 18 au mardi 26 mars 1907.

Concours de Mutualité agricole.

Concours général de vins, cidres, poirées et eaux-de-vie de France, d'Algérie et de Tunisie, récolte de 1906. — Concours de matériel d'emballage pour le transport des produits alimentaires agricoles et de fleurs. — Exposition d'instruments et machines agricoles.

Pour être admis à exposer, on doit adresser au ministre de l'Agriculture une déclaration écrite conformément aux formules spéciales mises à la disposition des concurrents ; pour les animaux, les produits agricoles divers et les Sociétés de mutualité agricole, le 20 février 1907 au plus tard, dernier délai d'admission ; pour les instruments et machines agricoles et le matériel d'emballage, le 1^{er} février 1907, dernier délai d'admission.

En ce qui concerne les vins, cidres, poirées et eaux-de-vie, la déclaration devra être adressée à la préfecture du département de l'exposant au plus tard le 1^{er} février 1907, dernier délai d'admission.

Pour connaître les dispositions de l'arrêté et les récompenses prévues, on peut réclamer des programmes au ministère de l'Agriculture (bureau des encouragements à l'Agriculture), rue de Varenne, n° 78, à Paris, ainsi que dans toutes les préfectures.

POUR GUÉRIR
MIGRAINES, DYSPÉPSIE, CONSTIPATION et tous les **MAUX DE L'ESTOMAC** et du **FOIE**, prenez
LA TISANE AMÉRICAINE DES SHAKERS

Elle a Guéri des Millions de Personnes et vous Guéira Aussé.

Évitez dans toutes les pharmacies. Demandez à M. Oscar Faryau, pharmacien à Lille, qui a introduit en France la Tisane Américaine des Shakers, une brochure gratuite sur les maladies et le moyen de les guérir.

Bulletin Financier

Paris, le 30 janvier.

La réponse des primes de fin janvier qui s'effectue aujourd'hui donne au marché une grande animation. Le fait saillant de la séance a été une nouvelle et importante hausse de la Rente française qui clôture à 95,32 contre 94,85 hier.

Parmi les fonds russes le 3 0/0 1891 demeure à 64 ; le consolidé gagne une fraction à 78,40.

L'Extérieure espagnole est calme à 94,90 l'Italien à 101,75 ; le Turc à 90,90 et le Serbé à 84,65.

Les Etablissements de crédit font preuve de dispositions très satisfaisantes. La

Banque de Paris se négocie à 1557 ; le Crédit Foncier à 680 ; Le Crédit Lyonnais à 1239 et la Société Générale à 666. Les Chemin français sans variations marquées s'inscrivent : Le Lyon à 1314 le Nord à 1740 et l'Orléans à 1355. Les privilégiés Motor Cab se négocient aux environs de 30 fr. et les ordinaires à 168,50.

Le marché des actions de Central Électrique du Nord s'est élargi considérablement et les cours poussés par des acheteurs sérieux atteignant 121 fr. La Librairie Ollendorff se raffermit notablement à 140 fr. L'action Chenard et Walker progresse à 564.

Un avertissement indirect de Montauban

Les habitants de Cahors l'accepteront-ils ? Une grande quantité de cas semblables à celui qui est cité plus bas ont été rapportés dans les journaux de Montauban. C'est cas remarquables donnent indirectement un conseil que les habitants de Cahors pourront trouver extrêmement utile.

M. Ehrard, rue du Beau Soleil (Villa Charmille) à Montauban nous dit : « Il y a dix-sept ans, à la suite d'un influenza, je fis pris de douleurs dans les reins. Le mal semblait disparaître lorsque l'année dernière les douleurs devinrent plus aiguës et ne me laissèrent plus un instant de répit. Au moindre effort ou à la moindre fatigue les souffrances étaient intolérables ; j'étais nerveux, acide, je dormais mal car j'avais des cauchemars. J'éprouvais toujours une grande lassitude. Mes urines étaient épaisses et brûlantes au passage. C'est alors que je voulus employer les Pilules Foster pour les Reins, vendues à la Pharmacie Orliau, à Cahors, dont j'avais entendu vanter l'efficacité. Je suis très heureux au bout de quelques jours de me sentir un peu plus à l'aise, mes maux disparaissaient peu à peu, je reposais mieux et l'appétit me revenait. Au bout de douze jours de traitement régulier j'étais bien soulagé. Aussi je recommencerais mes précieuses pilules chaque fois que l'entendrai quelque chose de plus de maux des reins. Je certifie exact ce qui précède et vous autorise à le publier ».

Les maladies des reins sont d'autant plus tenaces et de nature qu'en général elles sont très peu comprises. Combien peu d'hommes et de femmes savent seulement ce que sont les reins (rognons) où ils se trouvent et même comment sent leurs fonctions. Conséquemment, quand apparaît un signe quelconque de maladies des reins tels que mal de dos, urines troubles, extrémités enfl

Bibliographie

52, rue St-Georges, Paris, IX°
PUBLICATIONS DE FAMILLE
LA TOILETTE DES ENFANTS
Recueil de Modes enfantines
Un an : France : 6 fr. — Union postale : 7 fr. 50.

Paraissant le 1^{er} de chaque mois
12 pages de texte par numéro.
Courrier des modes enfantines illustrées.
— Planches coloriées. — Modèles de Robas.
— Manteaux, Chapeaux pour fillettes et garçons. — Planches de broderie, patrons découpés, travaux de fantaisie. — Conseils pratiques. — Renseignements utiles. — Hygiène. — Concours de devinettes.
Romans, nouvelles, causeries, etc.
Abonnements à partir du 1^{er} de chaque mois, par mandat à l'ordre des Directeurs 52, rue St-Georges, et dans tous les bureaux de poste.
Envoi Gratuit d'un numéro spécimen sur demande affranchie

MANUEL DU JOURNAL DES DEMOISELLES
9^e édition, considérablement augmentée
MÉTHODES POUR LES PRINCIPAUX TRAVAUX DE DAMES
Impressions sur étoffes. — Marques de linge. — Manière de relever et agrandir les patrons. — Tapissierie. — Tricot. — Crochet. — Filet. — Dentelles. — Macramé, augmenté de la Dentelle au fuseau, des Renseignements très détaillés sur la Manière de peindre sur toile gobelin, sur satin, sur velours, sur drap, ainsi que la Peinture au Vernis Martin, l'Enluminure, la Photographie, etc.
ORNÉ DE 500 FIGURES ET VIGNETTES
Prix du volume : Broché : Paris, 3 fr. — Départements et Etranger : 3 fr. 75.
Envoyer un mandat-poste à l'ordre des Directeurs 52, rue St-Georges.

52, rue St-Georges, Paris, IX°
PUBLICATIONS DE FAMILLE
LA POUPÉE MODELE
Revue des petites filles, illustrée de 200 gravures dans le texte.
Paraissant le 15 de chaque mois
Un an, Paris, 7 fr. ; Seine, 8 fr. ; départements, 9 fr. ; Union postale, 11 fr.
Vingt-quatre pages de texte par numéro
Religion. — Morale. — Education. — Instruction. — Récréation. — Petits travaux et ouvrages. — Patrons pour poupées. — Etoffes imprimées.
Cartonnages coloriés. — Figurines à découper. — Décors de théâtre. — Surprises. — Concours. — Musique.
Abonnements à partir du 15 de chaque mois

BIBLIOTHÈQUE DE MA FILLE
Ouvrages recommandés
Collections : 3 fr. 50 le volume broché
Toute abonnée au Journal des Demoiselles recevra au prix de faveur de 3 fr. 25, franco dans toute la France, un volume magnifiquement relié. Six volumes pour le prix de 18 fr. franco
PRINCIPAUX AUTEURS :
MM. Aigueperse, Maryan, Du Campfranc, H. Bister, Zénaïde Fleuriot, Champol.

52, rue St-Georges, Paris, IX°
PUBLICATIONS DE FAMILLE
JOURNAL DES DEMOISELLES
Petit Courrier des Dames et Conseiller des Familles réunis
Revue de la jeune fille et de la femme
Médaille d'Or de la Société Nationale d'Encouragement au bien
Paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois
Édition violette, purement littéraire.
Un an : Paris, 8 fr. ; Départements, 9 fr. ; Union postale, 11 fr.
24 pages de texte par numéro
Éducation. — Morale. — Littérature. Romans. — Nouvelles. — Poésies. — Conseils. — Chroniques. — Causeries. — Actualités. — Chronique musicale. — Arts. — Connaissances pratiques. — Concours.
Éditions littéraires avec nombreux suppléments de mode et travaux, et le même texte que la précédente.
Édition verte : Un an : Paris, 16 fr. ; Départements, 19 fr. ; Union postale, 22 fr.
Édition chamois : Un an : Paris, 12 fr. ; Départements, 14 fr. ; Union postale, 17 fr.

Comprenant : Albums de travaux et ouvrages. — Modes. — Courrier de la Mode. — Gravures coloriées. — Feuilles de Patrons. — Broderie et lingerie. — Patrons découpés et imprimés. — Dessins décalquables. — Travaux imprimés sur étoffe. — Tapissieries. — Conseils pratiques. — Leçons de Choses. — Musique. — Aquarelles. — Fusains. — Menss, etc. — Concours mensuels et grand concours annuel.
Abonnements à partir du 1^{er} de chaque mois par mandat à l'ordre des directeurs, 52, rue St-Georges, et dans tous les bureaux de poste.
Envoi gratuit d'un numéro spécimen sur demande affranchie.

Chemin de fer d'Orléans

FÊTES DU CARNAVAL 1907
Extension de la durée de validité des billets Aller et Retour
A l'occasion des Fêtes du Carnaval 1907, les billets Aller et Retour à prix réduits, qui auront été délivrés aux prix et conditions des tarifs spéciaux G. V. n° 2 et G. V. n° 102, du Samedi 9 au Mardi-gras 12 Février inclus, seront valables pour le retour jusqu'au dernier train du Mercredi des Cendres 13 Février.
Ces billets conserveront la durée de validité déterminée par les tarifs précités lorsqu'elle expirera après le 13 Février.

Excursions

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et de Guérande.
1^{er} itinéraire : 1^{re} classe 86 fr. — 2^e classe 63 fr. — Durée 30 jours, avec faculté de prolongation.
Paris — Orléans — Blois — Am-

boise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande et retour à Paris, *viâ* Blois ou Vendôme, ou *viâ* Angers et Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.
2^e itinéraire : 1^{re} classe 54 fr. — 2^e classe 41 fr. — Durée 15 jours.
Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais et retour à Paris, *viâ* Blois ou Vendôme.
Ces billets sont délivrés toute l'année à Paris aux gares d'Orléans (quai d'Orsay et Austerlitz), aux bureaux succursales de la Compagnie s'éance tenante et à toutes les autres gares et stations du réseau d'Orléans pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

PUBLICATIONS

éditées par la Compagnie d'Orléans et mises en vente dans ses principales gares et bureaux succursales.
Le Livret-Guide illustré (Notices, Tarifs, Horaires) 0 fr. 30 (franco 0 fr. 70).
Albums de photographies : *Souvenir de mon voyage en Touraine*, 1 fr. (franco 1 fr. 15) ; *Touraine, Bretagne Auvergne*, 0 fr. 20 (franco 0 fr. 30).
Cartes postales illustrées : *La Touraine et ses Châteaux*. 2 séries de 6 cartes chacune, la série 0 fr. 30 (franco : 0 fr. 35).
Brochures illustrées à 0 fr. 10 franco (0 fr. 20)
LE CANTAL. — LE BERRY (au pays de George Sand). — DE LA LOIRE AUX PYRENEES. — LA BRETAGNE. — L'AUDE. — LA TOURAINE. — LES GORGES DU TARN. — POITOU, ANGOUMOIS. — EXCURSIONS EN FRANCE. — ROUERGUE ET ALBIGEOIS.
Itinéraires géographiques à 0 fr. 10 franco (0 fr. 15)

De Paris à Tours.
De Tours à Nantes.
De Nantes à Landerneau, et embranchements.
D'Orléans à Limoges.
De Limoges à Clermont-Ferrand, avec embranchement de Laqueuille à la Bourboule et au Mont-Dore.
De St-Denis-près-Martel à Arvant, ligne du Cantal.
De Tours à Angoulême.
D'Angoulême à Bordeaux.
De Tours à Vierzon.
De Tours à Montluçon.
De Limoges à Agen.
De Limoges à Montauban.
D'Eygurande à Aurillac.
Les affiches illustrées publiées par la Compagnie d'Orléans, sont également mises en vente, s'adresser à l'Administration Centrale, Bureau de la Publicité, 1, Place Valhubert, Paris.

EXCURSIONS AUX GORGES DU TARN

Il est délivré, pendant toute l'année, des billets de voyage circulaire de 1^{re} et de 2^e classe, permettant de visiter les Gorges du Tarn et comprenant les itinéraires ci-après, savoir :
Figeac, Neussargues, Garabit, Toulouse, ou Capdenac, Rodez, Mende ou Banassac-la-Canorgue (interruption du voyage par fer), Aguessac ou Millau, Béziers, Carcassonne, Toulouse.
1^{re} classe : 64 fr. — 2^e classe : 47 fr.
Bordeaux-Bastide, Libourne, Coutras, Périgueux, Brive, ou Bergerac, Le Buisson, Laval-de-Cère, Vic-sur-Cère, Neussargues, Garabit, ou Capdenac, Rodez, Mende ou Banassac-la-Canorgue (interruption du voyage par fer), Aguessac ou Millau, Bédarieux, Béziers, Carcassonne, Toulouse, ou St-Pons.
1^{re} classe : 90 fr. — 2^e classe : 65 fr.

Validité des billets : 30 jours, non compris le jour de départ.
NOTA. — Les voyageurs peuvent commencer leur voyage à toutes les gares situées sur l'itinéraire du voyage circulaire, mais ils doivent suivre cet itinéraire dans l'ordre indiqué ci-dessus, l'excursion des Gorges du Tarn n'étant possible que dans le sens de la descente. Il n'est rien remboursé pour les parcours abandonnés.
Les frais de l'excursion dans les Gorges du Tarn ne sont pas compris dans les prix des billets de voyages circulaires.
Voyages dans les Pyrénées
Tarif G. V. n° 105 (Orléans)
La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursions comportant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le Centre de la France et les Stations balnéaires des Pyrénées et du golfe de Gascogne.
1^{er} ITINÉRAIRE
Prix des billets : 1^{re} cl. 164 fr. 50 ; 2^e cl. 123 fr.
Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestlas, Pau, Laruns-Eaux-Bonnes, Pau, Puyô-Bayonne-Dax, ou Puyô-Dax, Bordeaux, Paris.
2^e ITINÉRAIRE
Prix des billets : 1^{re} cl. 163 fr. 50 ; 2^e cl. 122 fr. 50
Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse(1), Paris (viâ Montauban-Cahors-Limoges ou viâ Figeac-Limoges).
3^e ITINÉRAIRE
Prix des billets : 1^{re} cl. 164 fr. 50 ; 2^e cl. 123 fr.
Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne-Puyô-Pau ou Puyô-Pau,

Laruns-Eaux-Bonnes, Pau, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse (1), Paris (viâ Montauban-Cahors-Limoges ou viâ Figeac-Limoges).
Durée de validité : 30 jours (non compris le jour du départ), avec faculté de prolongation.
(1) Les voyageurs peuvent effectuer le parcours de Toulouse-Matabiau à Carcassonne et retour, moyennant un supplément de 12 fr. 50 en 1^{re} classe et de 9 fr. en 2^e classe.
Les billets du parcours additionnel ci-dessus peuvent être demandés, soit au commencement du voyage, en même temps que le billet-circulaire, soit à Toulouse-Matabiau, au moment du passage dans cette gare.
Ces billets additionnels n'augmentent pas la durée de validité du billet-circulaire auquel ils viennent se souder.
La Compagnie d'Orléans a organisé dans le grand hall de la gare de Paris-Quai-d'Orsay une exposition permanente d'environ 1.600 vues artistiques (peintures, eaux-fortes, lithographies, photographies), représentant les sites, monuments et villes, des régions desservies par son réseau.



Grand Papa a des rhumatismes ; il va se coucher emportant un paquet de Ouate THERMOGENE qu'il appliquera sur ses douleurs ; demain il se réveillera guéri.
Le THERMOGENE (comme son nom l'indique), engendre à la surface du corps cette chaleur douce, bienfaisante et continue, si utile dans les maladies de poitrine et toutes les affections rhumatismales. Il est aujourd'hui le remède populaire par excellence. Tout le monde le connaît et tout le monde l'emploie : n'est-ce point le plus bel éloge qu'on puisse en faire ?
Une feuille de cette ouate merveilleuse et plus de Rhumatismes, fini le Rhume, enrayes le Mal de Gorge et l'Angine, envoies le Lumbago, le Torticolis, les Pointes de côté et toutes les Affections Névralgiques
Son emploi est des plus facile : il suffit de déplier la feuille d'ouate et de l'appliquer sur le mal ; si l'on veut une réulsion prompte et plus énergique, on aspergera le THERMOGENE d'Eau-de-vie ou d'Eau de Cologne.
La Boîte avec notice, 1,50 dans toutes Pharmacies.

FONDÉ EN 1879
L'ARGUS de la PRESSE
le plus ancien bureau de coupures de journaux
14, Rue Drouot, 14
PARIS
il se dépeuple par jour, 40,000 journaux ou revues de monde entier;

publie l'ARGUS des REVUES, mensuel
édite l'ARGUS de l'"OFFICIEL"
contenant tous les votes des hommes politiques et leur dossier public.
L'ARGUS de la Presse recherche dans tous les périodiques les articles passés, présents, futurs.
Adresse télégraphique : ACHATS-LE PARIS
Adresse téléphonique : 102-62
Ecrire au Directeur, 14, rue Drouot, PARIS (IX°)

L. MAURY
Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris
Lauréat de l'Ecole Dentaire de France
Successeur de BAKER
75, Boulevard Gambetta
Maison Bonnysson, (de 9 à 5 heures)
Travail parfait et entièrement garanti
DELIGIEUSE, donne secret pour guérir enfants urinant au lit.
Ecr. Maison Hurot, à Nantes.

A. WILCKEN
CHIRURGIEN-DENTISTE
DIPLOMÉ
DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS
DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA
ET DE L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS
Consultations tous les jours de 9h. à 5h.
69, BOULEVARD GAMBETTA
EN FACE LE CAFÉ TIVOLI
M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS
IL GARANTIT SON TRAVAIL
ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME
Le propriétaire gérant : A. COUESLANT

Imprimerie A. Coueslant
1, Rue des Capucins, CAHORS
IMPRIMEUR :
De la Compagnie d'Orléans, de la Compagnie des Chemins de fer Nogentais
DE L'UNION FRANÇAISE ANTIALCOOLIQUE, DE L'UNION FRANÇAISE DES FEMMES POUR LA TEMPÉRANCE
de la Société française de Tempérance de la Croix-Bleue
du Club Cévenol, des Syndicats d'Initiative départementaux
des Associations des Anciens Elèves :
de l'Ecole Normale des Instituteurs de la Seine,
DE L'ÉCOLE NORMALE DES INSTITUTRICES DE LA SEINE,
du Lycée Fénelon et du Lycée Molière
de nombreuses publications médicales, sténographiques et antialcooliques, etc., etc., etc.

12 PRESSES
INSTALLATION
A vapeur et à l'électricité.

OUVRAGES DE LUXE, TRAVAUX EN TOUS GENRES (ADMINISTRATIFS & COMMERCIAUX)
BROCHURES, JOURNAUX ILLUSTRÉS, PÉRIODIQUES, MÉMOIRES & THÈSES

CIRCULAIRES, PROSPECTUS, AFFICHES, LABEURS

Étiquettes, Enveloppes, Têtes de Lettres, Factures, Registres
TABLEAUX, PROGRAMMES, CARTES COMMERCIALES, MENUS
Mandats, Souches, Lettres de Naissance, Mariage et Décès
CARTES DE VISITE
PRIX MODÉRÉS